

COMPTE-RENDU DE PIEGEAGE
BILAN DE L'ANNÉE CYNEGETIQUE 2015/2016

Article 8 de l'arrêté du 29 janvier 2007

PIEGEUR	NOM	Prénom
AGREE	Adresse	
N°67/	Code Postal	Commune
Tél :	Adresse mail :	

Communes piégées :

.....

.....

.....

Nombre d'animaux prélevés			
Par piégeage	Espèces	Par tir	Espèces relâchées
	Fouines		Chats haret
	Renards		Chats sauvages
	Pies		Belettes
	Corneilles		Hermine
	Rats musqués		Putois
	Ragondins		Geais
	Rats communs		Hérissons
	Corbeaux Freux		Autres
	Étourneaux		
	Autres (Chien viverrin, vison d'Amérique et raton laveur)		

Je n'ai pas eu d'activité de piégeage cette année.

Fait à le

Signature :

A RETOURNER par courrier, fax ou courriel au plus tard pour le 15 septembre à la :
Direction Départementale des Territoires – Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces
14 rue du Maréchal Juin – BP 61003 - 67070 STRASBOURG CEDEX - FAX : 03 88 88 90 10
Mail : ddt-chasse@bas-rhin.gouv.fr
A NOTER : Ce compte-rendu est obligatoire pour tous les piégeurs agréés, même pour ceux qui n'ont pas piégé.
En cas de non-respect de l'article 13, vous êtes passible d'un retrait d'agrément pouvant aller jusqu'à 5 ans.